



## AVIS PUBLIC 2024-009

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **4 mars 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2024-002 visant le 240, rue Manville Ouest, Val-des-Sources.**

Nature et effets : Autoriser une superficie de bâtiments complémentaires isolés de 375m<sup>2</sup> au lieu de 150m<sup>2</sup> tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 11-C, issue du règlement de zonage #2006-116 pour un lot de plus de 3720m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 4 mars 2024 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 16<sup>e</sup> jour de février 2024.

Georges-André Gagné, greffier suppléant